

### DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2025 (LES SUBVENTIONS NE SERONT PAS VERSÉES SI LE DOSSIER RESTE INCOMPLET AU 30 JUIN 2025)

Dossier issu du cerfa 12156\*06 Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1, Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016; ASSOCIATION: Cette demande concerne (cocher la case correspondante): Cadre réservé à la Collectivité : une subvention de fonctionnement une subvention exceptionnelle Dossier reçu le : Cocher la case correspondant à votre situation : première demande renouvellement d'une demande Cocher la case correspondant à l'objet : fonctionnement globale projet/action Vous trouverez dans ce dossier : • Des informations pratiques pour vous aider à le remplir

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer ou à envoyer en format papier avant le 31 <u>JANVIER 2025</u> délai de rigueur, à :

au service instructeur \*
650 avenue Jean Jaurès
59790 RONCHIN
Téléphone: 03/20/16/60/00

\* Direction générale des services : anciens combattants, secours

Une demande de subvention (fiches 1-1, 1-2, 2-1, 2-2, 3-1 et 3-2)
Une attestation de mise à disposition de locaux et matériels (fiche 4)

\* Service social : aînés, solidarité et emploi

· La liste des pièces à joindre au dossier

• Deux attestations (fiche 5)

\* Service culture : culture

\* Service des écoles: enseignement, petite enfance

\* Service jeunesse : jeunesse

\* Service protocole : fêtes et cérémonies \* Service agenda 21 : environnement

\* Service agenda 21 : environnement

\* Service juridique population : Logement

\* Service des sports : sports

\* Service des finances : autres

### **Notice**

Rappel : un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

#### Quant utiliser le dossier de demande de subvention ?

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association, relevant de l'intérêt général. Dès

Ce dossier a été établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics.

Il comporte 5 « fiches » :

Fiches n° 1.1 et 1.2 : Présentation de l'association.

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :

d'un numéro SIRET;

Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'Insee. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur http://www.insee.fr) du numéro de récépissé en préfecture

Ces références constitueront vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs.

Fiche n° 2.1 et 2.2 : Budget prévisionnel 2025 de l'association, éléments financiers 2024 et 2023

Si vous disposez déjà d'un budget respectant la nomenclature du plan comptable associatif 1, il vous suffit de le transmettre en ne faisant figurer sur la fiche que le montant de la subvention demandée.

#### Fiche n° 3.1, 3.2 : Description de l'action projetée.

Remplir une fiche par action spécifique ou, le cas échéant, au titre du fonctionnement général.

Fiche n° 4 : Attestation de mise à disposition de locaux et matériels par une collectivité publique

#### Fiche no 5: Attestation sur l'honneur.

\* 5.1 Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Attention : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

\* 5.2 Cette attestation est à remplir si vous avez déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des

#### Mentions relatives à la Protection des Données Personnelles

Les informations recueillies dans ce dossier sont collectées et utilisées par la commune de Ronchin dans le cadre de l'examen et la gestion des demandes de subvention des associations. La base légale de ce traitement est la mission de service public dont est investie la commune.

Les données recueillies au titre de ce présent formulaire sont destinées à l'usage exclusif des services instructeurs de la mairie gestionnaires des demandes de subvention et sont conservées 10 ans en cas d'attribution d'une subvention / 2 ans en cas de refus.

Par ailleurs, la commune de Ronchin met en place les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin d'assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles. Vous disposez, sur les données collectées au titre du présent dossier, d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition et d'un droit

Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la protection des données mutualisé de la MEL par mail à l'adresse suivante dpd-mutualises@lillemetropole.fr ou par courrier postal MEL – Service « Données - RGPD mutualisé » 1 rue du Ballon 59034 LILLE CEDEX.

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL via leur site internet www.cnil.fr.

# Pièces à joindre

### Pour une première demande :

- Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire.
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...).
- Un relevé d'identité bancaire, devra impérativement reprendre la dénomination de l'association ceci afin d'éviter toute erreur ou ambiguité au règlement et portertune adresse
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- Un exemplaire de l'avis d'insertion au journal officiel
- Un exemplaire du récépissé de déclaration en préfecture
- Le plus récent rapport d'activité approuvé.
- Un budget prévisionnel 10

### Pour un renouvellement :

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association. S'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale. Un exemplaire du récépissé de déclaration en préfecture
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée si elle a été modifiée.
- Un relevé d'identité bancaire de l'association, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association. le pouvoir de ce dernier au signataire
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- Le plus récent **rapport d'activité** approuvé, s'il n'a pas déjà été remis à la même autorité publique.
- Un exemplaire de la délibération de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes du dernier exercice clos ainsi que le rapport moral et financier lu en Assemblée Générale.
- Le compte rendu financier, si la subvention allouée l'année précédente était affectée à une dépenses déterminée
- Le dernier **extrait de banque** et de placements financiers (relevé bancaire) connu au moment du dépôt de la présente demande. 10.

<sup>1</sup> Règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (J.O. n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conformément à la décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au règlement (UE) N°360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 qui étend l'exemption aux aides accordées sous forme de compensation de service public à une même entité sur une période de trois exercices fiscaux dont le montant total n'excède pas 500 000 € (de minimis spécifique aux services d'intérêt économique général -SIEG-). Le Règlement de la Commission (CE) n° 1998/2006 du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 106 et 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis excluant les aides dont le montant total par entreprise sur une période de trois exercices fiscaux n'excède pas 200 000 € est toujours applicable (« de minimis général »).

# 1-1. Présentation de l'association

I. Identification					
Nom :					
Sigle (si besoin):					
Objet statutaire et activités de l'association	1:				
Numéro Siret : I I I I I I I I Création :					
Numéro de toute déclaration (création ou r Date de publication de la création au Journ		_!!!!	·!!_		
Reconnue d'utilité publique (rayez les men					
Activités principales réalisées :	·				
Adresse du siège social :					
Code postal : Téléphone :					
Courriel :					
Site internet					
Adresse de correspondance, si différen Nom :					
Adresse :					
Code postal :					
L'association est-elle déclarée loi 1901 :					
L'association est-elle (cocher la case) : nat	tionale   departementale				
régionale □ locale □ Union, fédération ou réseau auquel est affiliée	votre association (indiquer le nom c	omnlet ne nas utiliser	r de sigle)		
emon, reactation ou reseau auquer est animee					
Votre association a-t-elle des adhérents pe	ersonnes morales : non $\square$ oui $\square$	Lesquelles ?			
Identification du représentant lég	al (président ou autre personne	désignée par les st	atuts)		
Nom :					
Fonction:					
Téléphone :	Courriei :				
Identification de la personne chargée du	u présent dossier de subventio	on			
Nom :					
Fonction : Téléphone :					
Telephone :					
	T	MEMBRES D	U BUREAU	1	
Nom – Prénom	Fonction	Commune de	Profession	Téléphone	Observation (préciser
	Président	résidence		•	notamment si élu ou
	Vice-Président				
	Trésorier				
	Secrétaire				
	MEMBRES DU CONS	SEIL D'ADMINISTI	RATION ne faisant pas partie du bureau		
		Profession			
		(précisez		Commune de	Profession
Nom – Prénom	Commune de résidence	notamment	Nom – Prénom	résidence	(précisez notamment
		Si élu ou		residence	Si élu ou fonctionnaire)
		fonctionnaire			
		+ -			
Date de la dernière assemblée générale :		ordinaire	extraordinair	e	
Nombre de membres présents ou représer	ntés à cette AG :		·	-	
Fréquence par an des réunions du conseil	d'administration :	du bureau			
Nombre de membres présents aux réunior	ns du CA :	du bureau			
Activités de l'année (à remplir que	e si vous ne fournissez pa	as votre rapport	t d'activité en annexe) : précisez de façor	détaillée toutes l	es actions menées au cours de cet

Page 3 de 11

présenté à l'assemblée générale, sans oublier le rapport financier.

exercice, en soulignant les dates, le public concerné, etc... si vous avez bénéficié d'une subvention de la collectivité au cours de cet exercice, veuillez écrire son utilisation en soulignant particulièrement son intérêt pour la collectivité. Si vous avez ces informations pour des documents internes, veuillez ne pas remplir ce cadre et les annexer, notamment les articles de presse et rapport moral et d'activités

# 1-2. Présentation de l'association

oui, merci de préciser :	se-t-elle d'agrément(s) administra	tif(a) 2 and a non a	
		tur(s) four internal	
T	ype d'agrément :	attribué par :	en date du :
	connue d'utilité publique ? Oui □ Non u Journal Officiel : l <u>l II II</u>		
otre association dispose-t-	elle d'un commissaire aux comptes <sup>1</sup> ?	Oui □ Non □	
) Renseignements concernant ombre d'adhérents de l'ass dont Ioyens humains de l'association	sociation au 31 décembre de l'année éco	hommes hommes	femmes
énévole : personne contribuant :	régulièrement à l'activité de l'association, de ma	nière non rémunérée.	
ombre de bénévoles :			
ombre de volontaires :			
ombre de personne en service c	ivique employé:		
		·	
ombre total de salariés :			
	temps plein Travaillé (ETPT) <sup>2</sup> :		
ombre de salariés en équivalent	temps plein Travaillé (ETPT) <sup>2</sup> :		

<sup>1</sup> Obligation notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions, conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au décret n°2006-335 du 21 mars 2006

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT. Les volontaires ne sont pas pris en compte.

### 2-1. Budget prévisionnel 2025 de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20... ou date de début : ...... CHARGES **PRODUITS** Montant Montant 1 70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de marchandises 60 - Achats Tombola Prestation de services Eau, gaz, électricité Buvette Combustibles et carburants Droits d'entrées Alimentation Autres: Fournitures d'entretien Fournitures d'activités Fournitures de bureau Autres: 61 - Services extérieurs Subventions d'exploitation État : préciser le(s) ministère(s) sollicités Locations et charges locatives Entretien et réparation Assurance Région(s)s: Documentation Autres: 62 - Autres services extérieurs Département(s): Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Intercommunalité(s): EPCI Déplacements, missions Formation de personnel Commune(s): Frais postaux et télécommunications Réceptions Cotisations, licences Organismes sociaux (détailler): Services bancaires, autres 63 - Impôts et taxes Organismes sociaux (détailler) : Fonds européens Impôts et taxes sur rémunération, Autres impôts et taxes Fonds européens 64 - Charges de personnel L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés) Rémunération des personnels Autres établissements publics Charges sociales Autres charges de personnel Aides privées 65 - Autres charges de gestion courante 75 - Autres produits de gestion courante Dont cotisations, dons manuels ou legs Sacem Autres: 66 - Charges financières 76 - Produits financiers 67 - Charges exceptionnelles (préciser) 77 - Produits exceptionnels (préciser) 68 - Dotation aux amortissements et provisions 78 - Reprises sur amortissements et provisions 0 TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 87 - Contributions volontaires en nature 86 - Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Bénévolat Mise à disposition gratuite de biens et prestations Prestations en nature Personnel bénévole Dons en nature TOTAL 0 TOTAL TOTAL GÉNÉRAL TOTAL GÉNÉRAL

ı	Pro	et a	tutilisatio	on ae ia	i sudvention	sometiee	(preciser	i interet a	e ia demande	<u>:):</u>
ı										_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les associations ayant bénéficié d'une subvention municipale représentant plus de 50% du budget de la commune ou supérieure à 75 000 euros doivent obligatoirement tenir une comptabilité, établir le bilan annuel de leur résultat et les annexes. Elles devront fournir ces documents à la commune qui annexera le bilan certifié à leur budget.

# 2-2. Éléments financiers de l'association 2023 et 2024 (réalisations)

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice	ou date de début :		date de fin :		
CHARGES	2023 2024		PRODUITS	2023	2024
60 – Achats			70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations		
Prestation de services			Tombola		
Eau, gaz, électricité			Buvette		
Combustibles et carburants			Droits d'entrées		
Alimentation			Autres :		
Fournitures d'entretien			-		
Fournitures d'activités			_		
Fournitures de bureau			-		
Autres:			-		
61 - Services extérieurs			74 – Subventions d'exploitation <sup>6</sup>		
Locations et charges locatives			État : préciser le(s) ministère(s)		
Entretien et réparation			-		
Assurance			_		
Documentation			Région(s)s:		
Autres:					
62 - Autres services extérieurs			Département(s):		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	+		-		
Publicité, publication			Intercommunalité(s) : EPCI		
Déplacements, missions			-		
Formation de personnel			Commune(s):		
Frais postaux et télécommunications			Commune(s).		
Réceptions			-		
Cotisations, licences			Organismes sociaux (détailler) :		
Services bancaires, autres			Organismes sociaux (detainer).		
63 - Impôts et taxes Organismes sociaux (détailler) :			Fonds européens		
Impôts, taxes sur rémunération,			ronds europeens		
Autres impôts et taxes Fonds européens			-		
			-		
64 - Charges de personnel			L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois		
Rémunération des personnels			aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		
Sacem			Dont cotisations, dons manuels ou legs		
Autres:			-		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles :			77 – Produits exceptionnels (préciser)		
-			-		
68 - Dotation amort et prov			78 - Reprises amort et provisions		
TOTAL DES CHARGES	0		TOTAL DES PRODUITS	0	
	CC	ONTRIBUTION	S VOLONTAIRES <sup>8</sup>		
86 - Emplois contribut volontaires nature			87 - Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite biens prestat			Prestations en nature		
Personnel bénévole			Dons en nature		
TOTAL	0		TOTAL	0	
Résultat de l'exercice (excédent)			Résultat de l'exercice (déficit)		
TOTAL GÉNÉRAL	0		) TOTAL GÉNÉRAL	0	
La subvention de la commune 2024 de	C		% <sup>1</sup> du total des produits :		

(montant attribué/total des produits) x 100.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les associations ayant bénéficié d'une subvention municipale représentant plus de 50% du budget de la commune ou supérieure à 75 000 euros doivent obligatoirement tenir une comptabilité, établir le bilan annuel de leur résultat et les annexes. Elles devront fournir ces documents à la commune qui annexera le bilan certifié à leur budget.

# 3-1. DESCRIPTION DE L'ACTION Remplir une fiche par actio

Personne responsable de l'action :					
Nom :	Prénom :				
Fonction:					
Téléphone :	Courriel :				
Nouvelle action		Panauv	ellement d'une action	1	
Nouvelle action		Renouv	enement d'une action		
Présentation de l'action :					
Intitulé :					
Objectifs de l'action :					
* A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?					
*0::1::0::1					
* Qui a identifié ce besoin (l'association, les usager	s, etc.) ?				
Description de l'action (voir également page suivan	te):				
Inscription dans le cadre d'une politique publique (	par exemple une mission d	le l'Etat, une orientation région	nale, etc.):		
Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nomb	re_etc.)?				
Tubic beneficiare (curacteristiques sociates, nono	10, 010.)				
Moyens mis en œuvre :					
Zone géographique ou territoire de réalisation de l'a	action (quartier, commune, car	nton, département, zone géograp	hique, etc) – Préciser le nom du	territoire concerné(s):	
5 5 1 1	(1 )	, 1 , 881	1 / /	()	
Date de mise en œuvre prévue (début) :					
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u> </u>		

Durée prévue (nombre de mois ou d'années) :
Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :
· ,
Information complémentaire éventuelle :
3-2. Budget prévisionnel de l'action
Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action
Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc):
Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?
Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.):
rranques tarnaires appinquees à raction (gratuite, tarns mouties, bareine, prix unique, etc.) :
Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :
Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée 1?
Quenes sont les contributions volontaires en nature unectees à la reansaction de projet ou de l'action suoventionnée .
Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

# 3-2. Budget prévisionnel 2025 de l'action Le total des charges doit être égal au total

Année ou exercice 20.....

Année ou exercice 20							
CHARGES	Montant 1	PRODUITS	Montant				
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES					
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de marchandises,					
Prestation de services							
Autres matières et fournitures		74 – Subventions d'exploitation <sup>2</sup>					
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicités					
61 - Services extérieurs		-					
Locations et charges locatives		-					
Entretien et réparation		Région(s)s:					
Assurance		-					
Documentation		Département(s):					
		-					
62 - Autres services extérieurs							
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s): EPCI <sup>3</sup>					
Publicité, publication		-					
Déplacements, missions		Commune(s):					
Formation de personnel		-					
Services bancaires, autres		-					
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler):					
Impôts et taxes sur rémunération,		-					
Autres impôts et taxes Fonds européens		Fonds européens					
64 - Charges de personnel		-					
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)					
Charges sociales		Autres établissements publics					
Autres charges de personnel		Aides privées					
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante					
Sacem		Dont cotisations, dons manuels ou legs					
Autres:		-					
66 - Charges financières		76 - Produits financiers					
67 - Charges exceptionnelles (préciser)		77 – Produits exceptionnels (préciser)					
-		-					
68 - Dotation aux amortissements et provisions		78 - Reprises sur amortissements et provisions					
CHARGES INDIRECTES		T T					
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0				
		S VOLONTAIRES 4					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	111111111111111111111111111111111111111	87 - Contributions volontaires en nature					
Secours en nature		Bénévolat					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature					
Personnel bénévole		Dons en nature					
TOTAL	0	TOTAL	0				
Résultat de l'exercice (excédent)		Résultat de l'exercice (déficit)	(				
TOTAL GÉNÉRAL		TOTAL GÉNÉRAL	0				
	-						
La subvention de la commune d	le€ re	présente% du total des produits : (montant attribu	ié/total des pro				

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les associations ayant bénéficié d'une subvention municipale représentant plus de 50% du budget de la commune ou supérieure à 75 000 euros doivent obligatoirement tenir une

# 4. ATTESTATION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET MATÉRIELS PAR UNE COLLECTIVITÉ PUBLIQUE

Collectivité publique propriétaire : Locaux	Oui		1	Non		]
Adresse	Nombre de m <sup>2</sup>	Va	aleur locative		Affectation	
Prise en charge de l'entretien des locaux	Oui		]	Non		]
Prise en charge de coûts d'exploitation	Oui		]	Non		]
Matériels ou avantages en nature	Oui	Non			Oui	Non
Mobilier de bureau			Convention			
Véhicules			Convention			
Matériel informatique			Convention			
Matériel de reprographie			Convention			
Fourniture de bureau			Convention			
Téléphone fax			Convention			
Affranchissement			Convention			
Coupes			Convention			
Fleurs			Convention			
Mise à disposition de personnel			Convention			
5-1.  Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvi	DÉCLARATION ier 1978 relative à l'informatique, aux			'Établissement aup	orès duquel vous d	éposez ce dossier.
Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association. join Je soussigné(e), (nom et prénom)	stratives², comptables, so républicain annexé au décre laire, notamment relatives aux ce la Charte des engagements publiques (subventions finance)	ociales et fiscale t pris pour l'applicati lemandes de subver ents réciproques	es (déclarations et paiemen on de l'article 10-1 de la loi ntions déposées auprès d'a s conclue le 14 février 2014	n° 2000-321 du utres financeurs entre l'État, les	ı 12 avril 2000 r s publics ; s associations d'	'élus territoriaux
Nom du titulaire du compte :						
Domiciliation :						
Code Banque	Code guichet		Numéro de comp	te		Clé RIB
Fait, leà						l

- 1 "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."
- 2 Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations Préfecture ou Sous-préfecture.
- 3 Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

### **5-2. INFORMATIONS ANNEXES**

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'État (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Règlement de minimis", "Reglement de minimis", "Regleme

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Annee(s) pour laquelle la	l Allforife nublique avant accorde	Montant
			·